



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Drôme
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité routière
Cellule taxi-vtc

affaire suivie par : Marie-Laure Da Silva
pref-securite-routiere-taxi-vtc@drome.gouv.fr

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

Articles R 3120-6, R.3120-7 et R.3121-17 du code des transports

Liste des pièces à joindre au formulaire

1 - Attestation de réussite à l'examen de taxi délivrée par la chambre de métiers et de l'Artisanat de la Drôme – accompagnée du relevé de notes de l'épreuve d'admissibilité et de l'épreuve d'admission (arrêté ministériel du 6 avril 2017).

2 - Photocopie recto-verso du permis de conduire de catégorie B en cours de validité dont le délai probatoire, applicable prévu à l'article L 223-1 du code de la route, est expiré.

3 - Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité pour les nationaux ou ressortissants des pays membres de l'Union Européenne.

Photocopie recto-verso du **titre de séjour en cours de validité comportant l'autorisation de travail en France** pour les étrangers ressortissants d'un Etat non membre de l'Union Européenne.

4 – Photocopie du certificat préfectoral d'aptitude à la conduite professionnelle portant la mention d'aptitude physique à la conduite d'un taxi. Il vous sera délivré au vu du certificat médical établi par l'un des médecins agréés par la Préfecture de la Drôme (voir liste des médecins agréés).

5 - Attestation d'obtention ou photocopie du diplôme délivré depuis moins de 2 ans de l'unité d'enseignement Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1). Une attestation de présence n'est pas valable.

6 - Justificatif du domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur.

7 - Deux photographies d'identité récentes, avec nom et prénom au dos, conforme à la norme ISO.

Pour information : Nul ne peut exercer la profession de conducteur de taxi si une condamnation figure sur le bulletin n° 2 de son casier judiciaire.

La demande accompagnée des pièces justificatives doit être obligatoirement adressée par courrier à l'adresse suivante :

**PREFECTURE DE LA DROME
Bureau de la sécurité routière
Cellule taxi-vtc
3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9**

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE SECURISEE DE CONDUCTEUR DE TAXI

Je soussigné (e) :

Nom :

Prénoms :

Nom d'usage :

Né(e) le : à :

N° Département de naissance : Pays :

Adresse complète :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone (**obligatoire**) :

Adresse électronique (**obligatoire et lisiblement libellée**) :
.....@.....

Permis de conduire N° :

sollicite la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur de taxi.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que l'authenticité des documents joints.

IMPORTANT : nouvelles modalités d'obtention de la carte après le 31 juillet 2018

Après vérification des conditions prévues à l'article R 3120-6 votre demande de carte est transmise par voie électronique à l'Imprimerie Nationale, qui vous adressera une demande de paiement par e-mail. Votre règlement déclenchera la fabrication de votre carte qui vous sera expédiée par voie postale.

Fait à :, le :

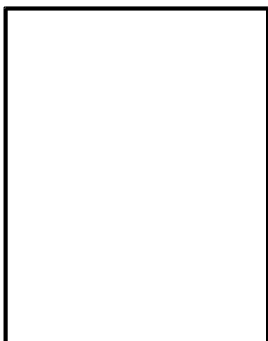


Photo d'identité du chauffeur
au milieu du cadre noir



Signature du chauffeur
au milieu du cadre noir